

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.20.2014

Triéthanolamine, ACS

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Triéthanolamine, ACS

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: TR7000

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Produits chimiques de laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific, Inc.
860 Gitts Run Road
Hanover, PA 17331
1-717-632-1291

Numéro de téléphone de secours:

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Non classé pour les dangers physiques ou pour la santé selon GHS.

Mentions d'avertissement : Aucun(e)

Mentions additionnelles de danger:

Aucun(e)

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:		
CAS 102-71-6	Triéthanolamine	>95 %
Pourcentages par poids		

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Déplacer à l'air frais. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.

Après contact avec la peau :

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.20.2014

Triéthanolamine, ACS

Lavez les mains et toute surface de peau contaminée à grande eau et avec du savon. Consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux :

Protéger l'œil non exposé. Rincer à l'eau les yeux exposés pendant au moins 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Soulever occasionnellement les paupières supérieures et inférieures pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin.

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun(e)

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection.

Informations supplémentaires (précautions):

Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques. Instructions en cas d'incendie. Do not inhale gases, fumes, dust, mist, vapor, and aerosols. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Appliquer les procédures habituelles. Utiliser des vêtements de protection. Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Garder les produits et les contenants vides loin de la chaleur et des sources d'allumage. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions environnementales:

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éponger le liquide à l'aide d'une matière absorbante inerte. Conserver dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination. Recueillir la terre contaminée pour la caractérisation selon la Section 13. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.20.2014

Triéthanolamine, ACS

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Éviter de faire gicler ou de pulvériser en espace clos. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Se laver les mains après la manipulation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou produire un brouillard de pulvérisation.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit protégé de la chaleur. Entreposer les produits et contenants vides loin de la chaleur et des sources d'allumage. Entreposer loin d'aliments. Conserver le contenant fermé hermétiquement dans un endroit sec et bien ventilé. Entreposer en atmosphère inerte. Entreposer avec des risques similaires. Entreposer à l'écart des matières inflammables.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Paramètres de contrôle:

102-71-6, Triéthanolamine AQS., ACGIH 5 mg/m³ MPT.

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessous. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Protection respiratoire:

Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques.

Protection de la peau:

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Porter des vêtements de protection.

Protection oculaire:

Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection.

Mesures générales d'hygiène:

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Suivez le Plan d'hygiène chimique. Lavez les mains et toute surface de peau contaminée à grande eau et avec du savon. Enlever les vêtements et les souliers contaminés.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide jaune léger clair	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	1,3 vol % 8,5 vol %
Odeur :	Ammoniacal	Pression de vapeur à 20 °C:	< 0,01 mmHg à 20 °C
Seuil d'odeur:	Ammoniacal	Densité de la vapeur:	5,14 (l'air = 1,0)
Valeur pH:	10,5 eau 15g/G	Densité relative:	1,124 g/mL à 25 °C

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.20.2014

Triéthanolamine, ACS			
Point de fusion / congélation:	21 °C	Solubilités:	Soluble dans l'eau : 149 g/l à 20 °C
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	360 °C	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Point d'éclair (creuset fermé):	190 °C	Température d'auto-inflammation:	325 °C
Taux d'évaporation:	Non disponible	Température de décomposition:	Sans objet
Inflammabilité (solide, gazeux):	Aucune information	Viscosité:	a. Cinématique: Sans objet b. Dynamique: 600 mPa.s à 25 °C
Densité à 20°C:	Aucune information		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité: Aucun(e)

Stabilité chimique:

Hygroscopique, sensible à l'air.

Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune en cas de traitement normal.

Conditions à éviter:

Matériaux incompatibles. Chaleur excessive. Exposition à l'air. Exposition à la lumière. Exposition à l'humidité ou à l'eau.

Matériaux incompatibles:

Acides. Métaux. Combustibles forts.

Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de carbone. Oxydes nitreux. Acide cyanhydrique. formaldéhyde.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Dermique:

DL50 Dermique - Lapin - > 22,5 g/kg.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion/irritation de la peau:

Lapin : Légère irritation,.

Dommages/irritations oculaires sévères:

Lapin : Légère irritation,.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau:

Peut provoquer une sensibilisation par le contact avec la peau.

Irritation : Cause l'irritation des yeux

Cancérogénicité:

Triethanolamine.: Foie - Irrégularités - Fondé sur la preuve humaine

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.20.2014

Triéthanolamine, ACS

Mutagenicité cellulaire germinale:

Autres effets indésirables :

Des effets tumorigènes ont été décelés chez les animaux d'expérimentation.

Toxicité reproductrice: Aucune information additionnelle.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Algues d'eau douce, 72 heures CE50 *Desmodesmus subspicatus*: 216 mg/L; 96 heures CE50 *Desmodesmus subspicatus*: 169 mg/L.

Poisson d'eau douce, 96 heures CL50 *Pimephales promelas* : 10600 à 13000 mg/L [écoulement] ; 96 heures CL50 *Pimephales promelas* : > 1000 mg/L [statique] ; 96 heures CL50 *Lepomis macrochirus* : 450 à 1000 mg/L [statique].

Persistance et dégradabilité:

Facilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif: Aucune information additionnelle.

Mobilité dans le sol:

La solution aqueuse est mobile dans le sol: -2.53.

Autres effets indésirables: Aucune information additionnelle.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Ne jamais laisser le produit atteindre des canalisations ou des cours d'eau. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables (US 40CFR262.11). Placer ensuite dans un contenant pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte.

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

Non réglementé

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

En vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Non réglementé.

Classe de risques: Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Non réglementé.

Classe de risques: Aucun(e)

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.20.2014

Triéthanolamine, ACS

Groupe d'emballage: Non réglementé.
Polluant maritime (s'il y a lieu): Non
Commentaires:
Aucun(e)

Groupe d'emballage: Non réglementé.
Polluant maritime (s'il y a lieu): Non
Commentaires:
Aucun(e)

SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Chronique

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous savons. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.20.2014

Triéthanolamine, ACS

réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 2-0-0

HMIS: 2-0-0

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
PNEC.	Concentrations estimées sans effet (REACH).
CFR	Code des règlements fédéraux (É.-U.)
SARA	Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
RCRA.	Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
TSCA.	Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
NPRI	Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
DOT	US Department of Transportation.
IATA	Association internationale du transport aérien.
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
NFPA	National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
DNEL	Dérivé, niveau sans effet (REACH).